

N° CP 7^e/21-07
Séance du - 8 JUIN 2007

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX BIBLIOTHEQUES EN
ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2003/II/704 du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération n° 2006/III/7^e-09 du 23 juin 2006 relative à la politique générale d'aide à la création de bibliothèques en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- VU la délibération n° 2007/I/7^e-03 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 27 mars 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

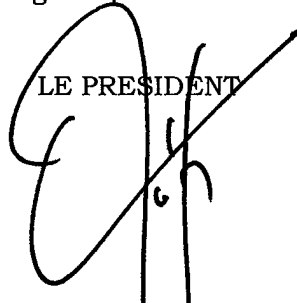
Décide d'attribuer à l'Hôpital Local de Turckheim une subvention de :

- 1 699 € pour l'aide à l'équipement mobilier
- 352 € pour l'aide à l'équipement informatique
- Autorise le Président à signer la convention jointe au rapport,
- Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 2 051 € sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20417, fonction 313 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1.2.1000.2007
Publication 1.5.1000.2007
Pour le Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER